

# REGLEMENT PARTICULIER

## HAVERSIN RALLYESPRINT CONDRUZIEN

10-11 AOUT 2019

EPREUVE COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES  
LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – BRABANT – LUXEMBOURG – NAMUR  
LE CHALLENGE DES BOURLINGUEURS DE L'ASAF

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

DE LA PROVINCE DE NAMUR  
DES AUTORITES COMMUNALES DE CINEY - ROCHEFORT - SOMME-LEUZE  
DES ZONES DE POLICE CONDROZ FAMENNE et LESSE ET L'HOMME  
DE LA ZONE DE SECOURS DINAPHI - MARCHE  
DE PARAM SERVICES AMBULANCES et DU SERVICE MEDICAL SSRB  
DU CLUB DE FOOTBALL US HAVERSIN  
DES COMMISSAIRES DE SECURITE  
DE NOS PARTENAIRES ET FIDELES SPONSORS



<b>EPREUVE</b>	<b>9<sup>e</sup> RALLYE SPRINT CONDROUZIEN</b>
<b>VISA ASAF N°</b>	<b>041 / 2019</b>
<b>DATE</b>	<b>10 &amp; 11 AOUT 2019</b>
<b>ORGANISATEUR</b>	<b>AUTOMOBILE CLUB NAMUR asbl</b>
<b>ENTREPRISE N°</b>	<b>433.490.624</b>

**ADRESSES DU QG RALLYE - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES - TECHNIQUES**  
 Esplanade du Football club US - HAVERSIN, Route de Pessoux -16 / 5590 HAVERSIN

## **Règlement particulier**

### **Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.**

### **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

### **Co-équipier**

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

**a)** Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1993, à minuit.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b)** Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c)** Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**. Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

**e)** D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

**f)** La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

### **Normes techniques**

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/dôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications".**

**Équipement sécuritaire**

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaisances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

**Rappel** : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

# TIMING

DATES 2019	HEURES	LIBELLES	
Lundi 17 juin		Parution du règlement	
Lundi 01 juillet		Date de début des engagements	
<b>Adresse : LOCAL DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR – JAMBES</b>			
Vendredi 02 août	20h00	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros	
Jeudi 08 août	20h00	Attribution des numéros	
Vendredi 09 août	12h00	Affichage de la liste des engagés sur le site : <a href="http://www.rallyecondruzien.be">www.rallyecondruzien.be</a>	
<b>Adresse : ESPLANADE DU FOOTBALL CLUB US – HAVERSIN</b>			
Samedi 10 août	12h00	Affichage de la liste des engagés	
	13h00	Ouverture de la permanence	
	13h00	Ouverture des vérifications administratives	
	13h00	Distribution du road book	
	13h30	Début des reconnaissances	
	13h30	Ouverture des vérifications techniques	
	18h00	Fermeture des vérifications administratives	
	18h30	Fermeture des vérifications techniques	
	19h30	Fin des reconnaissances	
	20h00	Fermeture du secrétariat	
Dimanche 11 août	06h30	Ouvertures du secrétariat	
	06h30	Début des reconnaissances (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
	06h30	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires - accord de la Direction de Course)	
	07h00	Fermeture des V.A. et V.T.	
	07h30	Fin des reconnaissances	
	08h20	Affichage de la liste des voitures qualifiées	
	08h20	Ouverture du parc fermé	
	<b>UN AUTRE TIMING VOUS SERA PEUT ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES</b>		
	09h30	<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour le tronçon 1 (OFFICIEL)</b>	
		<i>La 1<sup>ère</sup> moderne partira 5min après la dernière historique La 1<sup>ère</sup> démo partira 5min après la dernière moderne</i>	
	12h00	<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour le tronçon 2 (sauf additif)</b>	
	14h00/14h30	BREAK (sauf additif)	
	15h10	<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour le tronçon 3 (sauf additif)</b>	
	17h30	<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour le tronçon 4 (sauf additif)</b>	
	17h55	<i>Rentrée de la 1<sup>ère</sup> voiture au parc fermé (sauf additif)</i>	
	60min. max.	Après la rentrée de la dernière voiture : Affichage des résultats FINAUX	
	30 min.	Après l'affichage FINAUX : affichage des RESULTATS OFFICIALISES	
30 min.	Après l'OFFICIALISATION du classement final : Proclamation des résultats		



**!!! CONTACTS ET FORFAITS UNIQUEMENT VIA !!!**

**ADRESSE MAIL rallye.condruzien@ac-namur.be**

# OFFICIELS

## COMITE ORGANISATION

<b>MEMBRES D'HONNEUR</b>	Mr G HENROT	Mr Er LERSON	Mr. D ROQUET		
<b>PRESIDENT</b>	Mr. E LERSON				
<b>VICE-PRESIDENT</b>	Mr. J LIEGEOIS	Mr. R BEAUME			
<b>TRESORIER GENERAL</b>	Mr. C GOSSIAUX				
<b>SECRETAIRE GENERALE</b>	Me. GRENSON				
<b>MEMBRES</b>	Mr. P. DEMONTE	Mr. J FRERE	Mr. JG GILSOUL	Mr. D. HOTTIAS	Mr. C. BELOT
	Mr. L. LERSON	Mr. JL. MOLITOR	Mr. P. NEUVILLE	Mr. V. PLOMTEUX	

## PRINCIPAUX OFFICIELS DU CLUB

<b>ORGANISATION GENERALE</b>	<b>DIRECTION</b>	LERSON Etienne		Lic : NA-935
<b>DIRECTION DE LA COURSE</b>	<b>DIRECTEUR</b>	Mr. PLOMTEUX Vincent		Lic : NA-966
	<b>ADJOINTS</b>	Mr. LIEGEOIS Jules		Lic : NA-937
		Mr. BEAUME Richard		Lic : NA-946
		Mr. BELOT Christian		Lic : NA-939
		Mr. MARTIN Mickaël		Lic : NA-827
<b>DIRECTION DE LA SECURITE</b>	<b>DIRECTEUR</b>	Mr. BEAUME Lionel		Lic : NA-845
	<b>ADJOINTS</b>	Mr. DEMONTE Philippe		Lic : NA-807
		Mr. CREPIN Martial		Lic : NA-984
		Mr. GILSOUL Jean Gabriel		Lic : NA-905
		Mr. SWIRIO Kevin		Lic : NA-912
<b>SECRETAIRE - FINANCES</b>	<b>SECRETAIRE MEETING</b>	Mme. GRENSON Paulette		Lic : NA- 885
	<b>ADJOINT</b>	Mr. HANOZIN René		
	<b>EXTRA SPORTIF</b>	Mr. CAP Roger		
		Mme. BUREAU Inge		
<b>RELATIONS CONCURRENTS</b>	<b>OFFICIELS DU MEETING</b>	Mr. BRECHT Patrice		Lic : HT-920
<b>BUREAU DE CALCULS</b>	<b>RESPONSABLES DU BUREAU</b>	Mr. MENTEN Patrick	Mr. EGGERMONT Cédric	
	<b>CHRONOMETRAGE PARCS</b>	Mr. GOFFIN Vincent		
<b>PARCOURS</b>	<b>RESPONSABLES CLUB</b>	Mr. LERSON Etienne	Mr. LERSON Luc	
		Mr. DEBATY Eric	Mr. PLOMTEUX Vincent	
<b>DIRECTION MEDICALE</b>	<b>DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL</b>	Docteur TRAN TUAN LONG		Lic : NA-
		INAMI 1-97706-77-090		
	<b>INTERVENTION MEDICALE</b>	Equipe SSRB		
	<b>INTERVENTION AMBULANCES</b>	PARAMEDICAL SERVICES (x2)		
<b>PARC FERME</b>	<b>RESPONSABLE</b>	Mr. MARTIN Mickaël		
	<b>GESTION</b>	Equipe CCB DINANT		
<b>PARC ASSISTANCE</b>	<b>RESPONSABLE</b>	Mr. SWIRIO Kevin		
	<b>GESTION</b>	Equipe CCB DINANT		
<b>DIRECTEURS ES</b>	<b>RESPONSABLE E.C.</b>	Mr. DUMONT Julien		Lic : NA- Lic : CAS-20402
	<b>RESPONSABLE EQUIPE SECU</b>	Mr. MODAVE Louis		
<b>VOITURES SECURITE</b>	<b>RESPONSABLES</b>		Mr. PLOMTEUX Vincent	
	S-4	FEU ROUGE	Mr. MARCIN Marcel	Me. VAN DEN ABEELE Roxane
	S-3	HOMOLOGATION	Mr. LERSON Etienne	
	S-2	OBSERVATEUR	Mr. LIEGEOIS Jules	
	S-1	DIRECTION SECURITE	Mr. BEAUME Lionel	Mme. DUBUISSON Angéline
	00	SECURITE COURSE	Mr. GILSOUL Jean Gabriel	Mr. CREPIN Martial
	0	SECURITE COURSE	Mr. BEAUME Richard	Mr. MARTIN Mickael
	S-5	FEU VERT - DAMIER	Mr. DEMONTE Philippe	Mr. SWIRIO Kevin

LOGISTIQUE	RESPONSABLE	Mr. DUCROT Amaury	
	ADJOINT		

PRESSE	RESPONSABLE	Mme BUREAU Inge	
	Accueil Presse - Médias		

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	Mr. DEBARSY André	Lic : NA-924
	MEMBRES	Mme. JACQUEMIN Martine	Lic : LX-752
	RESERVE		

COMMISSAIRES TECHNIQUES	PRESIDENT	Mr. GILBERT Georges	Lic : NA-973
	MEMBRES	Mr. DERENNE Didier	Lic : NA-881
		Mr. GERLACHE Eric	Lic : LG-454
		Mme. CATOUL Marie Luce	Lic : NA-964
		Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA-957
		Mr LEJEUNE Guy	LIC : LX-728
	SECRETAIRES	Mme. LIEMANS Katia	Lic : NA-902
	Mme. RESTIAUX Fabienne	Lic : LX-731	

INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA-957
	STAGIAIRE		

OBSERVATEUR	RESPONSABLE	Mr. DEMARCHE Christophe	Lic : NA-998
-------------	-------------	-------------------------	--------------

## PERMANENCES / AFFICHAGES

### • PERMANENCES - AFFICHAGES

AVANT LE RALLYE	LERSON ETIENNE
Du 01/08/2019 au 09/08/2019 Du 12/08/2019 au 14/08/2019	10h – 12h / 14h – 17h
AVENUE JEAN MATERNE 150/2 (5100-JAMBES) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32 rallye.condruzien@ac-namur.be	

PENDANT LE RALLYE	
Du 10/08/2019 au 11/08/2019	07h – 12h / 13h – 24h
ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN / ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32 rallye.condruzien@ac-namur.be	

## ORGANISATION

### ARTICLE : 1

### DEFINITION

Les **10-11 AOUT 2019**, l'épreuve dénommée le **9<sup>e</sup> RALLYE SPRINT CONDROZIEN**. Comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Luxembourg et du challenge des boulingueurs ASAF, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**L'épreuve n'est pas OPEN (ENPEA).**

**ARTICLE : 2****PARCOURS**

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en ligne avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	MANCHES	%
15.390 Kms	10.010 Kms	25.400 Kms	60.59 %
X 4	X 4	X 4	
61.560 Kms	40.040 Kms	101.600 Kms	

**ARTICLE : 3****ADMISSION DES VEHICULES**

L'épreuve accueillera les concurrents des DIV : 1-2-3 et 4 ainsi que ceux des DIV PH : CLASSIC – SR. Elle accueillera également ceux de la Division HISTO-DEMO (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

**ARTICLE : 4****NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES****4.1 Divisions obligatoires :**

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des divisions 1-2-3-4, PH CLASSIC et PH SR. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

**ATTENTION :**

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

**REMARQUES :**

Les pilotes, prioritaires aux termes de l'article 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **vendredi 02 août 2019 à 20h00**.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

**4.2 Division Facultative :**

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division Histo-Démo suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

**ATTENTION :**

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

**REMARQUE IMPORTANTE:**

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, **le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

**A) Engagement (voir Article 9 du R.S.G.) Contacts et forfaits uniquement (rallye.condruzien@ac-namur.be) :**

Le **bulletin d'engagement** accompagné de la fiche des « **Vérifications** » et du formulaire « **Photocopies des licences** » devra parvenir, au secrétariat, au plus tôt le

**LUNDI 01 JUILLET 2019 et au plus tard le VENDREDI 02 AOUT 2019 avant 20h00.**

Uniquement par internet via le lien suivant :

[www.rallyecondruzien.be](http://www.rallyecondruzien.be) (voir onglet) « inscriptions »

Ils seront aussi acceptés jusqu'au samedi **10 août 2019** et au maximum 1h avant la fermeture du contrôle des documents (17h00) moyennant une majoration de 20% (voir RSG-art : 9.1-b).

**Uniquement en format « papier délivré au secrétariat »**

**Photocopie des licences**

**Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).**

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant, avant le **VENDREDI 02 AOUT 2019 à 20h00** en mentionnant « *EQUIPAGE : Noms pilote et copilote* ». (Attention aux délais bancaires).

**Les paiements arrivés avant le 01 JUILLET 2019 seront retournés et l'inscription ne sera pas prise en considération.**

**BEOBANK : (IBAN) : BE93-1096-6734-3467 – (BIC) : CTBKBEB**

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement.

FRAIS D'INSCRIPTION	DIV : 4	DIV : 1 – 2 – 3 / PH	HISTO - DEMO
FRAIS ASSURANCE – TAXES – DIVERS = TOTAL	180 €	145 €	105 €
<p>Le compte BE93-1096-6734-3467 de l'a.s.b.l. Automobile Club Namur doit être crédité de cette somme, pour le <b>JEUDI 09 août 2018 au plus tard</b> avec la mention « <i>Noms du pilote et copilote</i> ».</p> <p><b>PASSE CETTE DATE NE PLUS PAYER SUR LE COMPTE MAIS AU SECRETARIAT LE SAMEDI 11 AOUT 2018</b></p>			

**IMPORTANT**

Après la date du jeudi 09/08/2019 et jusqu'à la fin des VA le droit d'engagement sera majoré de 20% (RSG/art.9.1-b)

Soit une augmentation de :

- 29€ = pour les divisions : 1 – 2 – 3 – PH Classic – PH s/r
- 36€ = pour la division : 4
- 21€ = pour la division : Histo-Démo

**Attribution des numéros (voir Art. 5 du RPRS)**

L'attribution des numéros de départ aura lieu le **JEUDI 08 AOUT 2019 à 20h00**, au secrétariat de l'Automobile Club Namur, Avenue Jean Materne 150/2 - 5100 Jambes.

Ils seront rendus publics via le site web du club « [www.rallyecondruzien.be](http://www.rallyecondruzien.be) » à partir du **VENDREDI 09 AOUT 2019 à 12h00** ainsi qu'au niveau du tableau d'affichage, sur le site de l'épreuve, situé sous le chapiteau **LE SAMEDI 10 AOUT 2019 à partir de 12h00**.

Div : 1 – 2 – 3 – 4	Div : PH – SR	Div : PH CLASSIC	Div : HISTO – DEMO
N° 1 à 200	N° 201 à 250	N° 251 à 299	à partir de 300

Il est à noter que les concurrents des DIV : PH CLASSIC – PH SR peuvent être mélangés dans l'ordre des départs selon leur niveau de performances présumé, mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la division, qui leur a été attribué.

#### ARTICLE : 6

#### ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement : à la station d'essence **PIRAGRI -DEBATY** (Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN.)  
La station sera accessible durant toute l'épreuve

Assistance : attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place  
Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.  
L'assistance se fera uniquement : **HAVERSIN : Rue de Haid – quartier de RIBEAUCOURT**

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées.

**ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1<sup>ère</sup> INFRACTION CONSTATEE**

### A RESPECTER SCUPULEUSEMENT

- Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera interdit la nuit de samedi à dimanche.
- La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00
- Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet.
- Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book
- L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance
- Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture
- L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

#### ARTICLE : 7

#### RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le **SAMEDI 10 AOUT 2019 de 13h30 à 19h30**
- le **DIMANCHE 11 AOUT 2019 de 06h30 à 07h30 (uniquement avec l'accord de la direction de Course).**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées).  
Le port du casque étant interdit durant les reconnaissances.

Ces conditions concernent aussi les participants de **la division HISTO-DEMO**

**A méditer** : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur

Durant une période prenant cours 3 mois avant l'épreuve, tout concurrent convaincu d'avoir effectué des reconnaissances en dehors du timing ou en contravention avec le présent règlement, se verra infliger les sanctions énumérées à l'article 2.3.5 du règlement particulier Rallye.

Les amendes seront dues, même si le licencié n'était pas encore engagé à l'épreuve au moment de l'infraction.

Les sanctions tant pénales que sportives seront de stricte application concernant toutes infractions constatées durant toute la totalité de l'épreuve, quel que soit l'autorité ayant constaté l'infraction.

#### Identité et attributions des juges de faits : (Parcours ; Zone d'assistance ; Assistance illicite ; Parcs)

BEAUME Lionel	GILSOUL Jean-Gabriel	CREPIN Martial	LIEGEOIS Jules	LERSON Etienne
BEAUME Richard	BELOT Christian	DEMONTE Philippe	MARTIN Mickaël	SWIRIO Kevin

**ARTICLE : 8****PARC FERME**

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 Haversin  
Il sera accessible **UNIQUEMENT** le **DIMANCHE 11 AOUT 2019, à partir de 08h20.**

**ARTICLE : 9****VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES****Contrôle administratif obligatoire.**

Elles auront lieu le **SAMEDI 10 AOUT 2019 entre 13h00 et 18h00** et le **DIMANCHE 11 AOUT 2019 entre 06h30 et 07h00** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille (**avec l'accord de la direction de course.**)  
Elles se dérouleront sur l'Esplanade du football club US- Haversin - Route de Pessoux - 16 / 5590 HAVERSIN

**Documents à présenter :**

- carte d'identité
- permis de conduire
- licences de compétition ASAF-VAS valide et d'un niveau suffisant « TP-L » (10€), « TP-B » ou « TP-A4 » (50€) valable pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
- **Attention :** La licence « R » de la VAS n'est pas acceptable ; un « TP-L » doit être délivré pour la remplacer.
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le « TP-. » Obligatoire requis (éventuellement : TP-A3).
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un « TP-A3 » (50€) si nécessaire, auprès du commissaire Sportif de l'ASAF.

**AVERTISSEMENT IMPORTANT :**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les « TP-.. » ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belge aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.**

**Ces licences et « TP-.. » étant strictement réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

**RAPPEL :** le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division HISTO-DEMO doit avoir l'âge **de 18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture à aucun moment de la manifestation.

**ARTICLE : 10****VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Elles auront lieu le **SAMEDI 10 AOUT 2019 entre 13h30 et 18h30** et le **DIMANCHE 11 AOUT 2019 entre 06h30 et 07h00** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille (**avec accord de la direction de course.**)

Les voitures **DE TOUTES LES DIVISIONS** reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les participants de la **division HISTO-DEMO** prendront part aux vérifications techniques **après les autres divisions.**

**Elles se situeront sur l'Esplanade du football club US - HAVERSIN et se dérouleront suivant le timing établi par l'organisateur et transmis aux concurrents lors du passage aux vérifications administratives.**

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

**Les éventuelles V.T. finales : "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN**

**ARTICLE : 11****DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la **demi-heure après l'arrivée** du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

**ARTICLE : 12****OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Esplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

**Il est rappelé d'être très attentif aux impositions concernant la présentation de l'équipage auprès du service médical en cas de sortie de route.**

**ARTICLE : 13****PROCLAMATION DES RESULTATS**

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :

**DATE : DIMANCHE 11 AOÛT 2019.**

**HEURE : 30 minutes après l'officialisation des résultats**

**SITUATION: Esplanade du Football CLUB US -HAVERSIN.**

**CEREMONIE : elle débutera suivant le tableau ci dessous**

COUPES	DIVISIONS	PILOTES / CO-PILOTES
LA PREMIERE DAME	PH S/R	Pilote
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES DU CLASSEMENT GENERAL	PH S/R	Pilotes & co-pilotes
LA PREMIERE DAME	PH/CLASSIC/16-17-18-19 (confondues)	
LES PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	PH CLASSIC	Pilotes & co-pilotes
LE PREMIER DU CLASSEMENT	PH/CLASSIC/16-17-18-19 (confondues)	Pilote & co-pilote
LA PREMIERE DAME	DIVISION : 4	Pilote
LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	DIVISION : 4	Pilote & co-pilote
LES 3 PREMIERS	DIVISION : 4	Pilote & co-pilote
LA PREMIERE DAME	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote
LE PREMIER EQUIPAGE FEMININ	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote & copilote
LA PREMIERE ECURIE	DIVISIONS : DI-D2-D3	Pilote & copilote
LES 3 PREMIERS	DIVISIONS : DI-D2-D3	Pilote & copilote
LES 5 PREMIERS	DIVISIONS : DI-D2-D3 (confondues)	Pilote & copilote

**ARTICLE : 14****DIVERS**

- Chaque équipage recevra un road-book assistance.
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16, 5590 HAVERSIN.
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.

**ARTICLE : 15****CENTRE DE L'EPREUVE**

Esplanade du Football club US - HAVERSIN – route de Pessoux – 16, 5590 - HAVERSIN.  
VOIR LE PLAN dans le road book et sur le site.

**ARTICLE : 16****LITIGES**

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

## APPROBATION

Le règlement a été approuvé par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
DEMARCHE Christophe	998	CSAPN	02/06/2019	
JAUQUET STEVE	301	ASAF	06/06/2019	

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
PUISSANT Jean-Claude	957	ASAF	28/05/2019	

**ATTENTION RAPPEL : PAR RESPECT POUR LES RIVERAINS :**

**ASSISTANCES = Mise en place interdite avant le dimanche 07h00**

**DEROGATION SPECIALE :  
UNIQUEMENT POUR LES PILOTES QUI VIENNENT DE LOIN  
SPECIALE UITZONDERING :  
ALLEEN VOOR PILOTEN DIE KOMEN VAN VER WEG**

**CONDITIONS – VOORWAARDEN**

1. faire la demande par écrit au secrétariat / *maken het verzoek schriftelijk bij het secretariat*
2. avoir l'autorisation de l'organisation / *toestemming hebt van de organisatie*



**!!! CONTACTS ET FORFAITS UNIQUEMENT VIA !!!  
ADRESSE MAIL rallye.condruzien@ac-namur.be**

